

DEMANDE DE SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT

Les subventions versées par une collectivité locale sont facultatives, c'est à dire soumises à l'unique appréciation de la Ville, précaires car elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et conditionnelles car elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal.

Le siège social de l'association doit être localisé à Charly (ou sur une des communes dans le cas d'une association intercommunale) et les actions menées doivent concerner principalement des publics Charlyrots. La rédaction et l'envoi des imprimés de demandes de subvention ne créeront, en aucun cas pour la Ville de Charly, l'obligation d'octroyer une subvention. L'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation de l'aide allouée : transmission des documents comptables, rapport d'activités... et de réglementation.

**Dossier à compléter et à retourner signé en Mairie Délégation Vie associative
avant le 30 octobre de l'année en cours.
Dossier téléchargeable sur www.mairie-charly.fr rubrique Associations**

Nom de l'Association	
Adresse du siège social	
Adresse mail contact	
Date de clôture du dernier exercice comptable	
Date de la dernière Assemblée Générale	
Association loi 1901	OUI NON Entourer la bonne réponse Si non, forme juridique
N° d'enregistrement à la Préfecture	
Date d'enregistrement à la Préfecture	
Si les statuts ont été modifiés	Date de la modification : Objet de la modification :
Association agréée	OUI NON Si oui N° d'agrément : Autorité administrative : Autres agréments :

Engagement du Président : *Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis dans le cadre de cette demande de subvention, et engage l'association à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, à justifier de l'emploi des fonds accordés et à produire les budgets et les comptes ainsi que le compte-rendu d'activité si la Collectivité me les demande.*

Charly, le

Le Président (nom et signature)

COMPOSITION DU BUREAU			
Titre	Nom et prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Secrétaire			
Trésorier			

Si Président adjoint ou Vice Président, Secrétaire adjoint ou Trésorier adjoint, préciser les informations les concernant :

.....

NOMBRE ET COMPOSITION DES ADHERENTS					
Préciser la date de l'exercice concerné/...../..... Au/...../.....					
Adhérents	CHARLY	MILLERY	BRIGNAIS	AUTRES	TOTAL
Adultes + 18 ans					
Jeunes – 18 ans					
TOTAL					

Dans le tableau ci-après, si le montant des cotisations diffère entre le prix fixé pour un Charlyrot et une personne domiciliée à l'extérieur de Charly, le préciser SVP.

MONTANT DES COTISATIONS en €								
Adhérents Charly	Cotisation	Licence	Total		Adhérents extérieurs à Charly	Cotisation	Licence	Total
Adultes								
Enfants								
Autres (à préciser)								
PERSONNEL								
Nombre de salarié permanent (en équivalent temps plein)								
Nombre de salariés autres (en équivalent temps plein)								
Nombre de bénévoles								

Préciser le montant demandé en €		
SUBVENTIONS A D'AUTRES ORGANISMES (préciser)		
Organismes	Montant obtenu (exercice précédent)	Montant demandé (pour l'exercice à venir)

Budget de fonctionnement annuel prévu, montant :

Motivation de votre demande :

Documents à joindre pour toute demande : Relevé d'Identité Bancaire

Dans le cas d'utilisation des équipements municipaux : Attestation d'assurance en responsabilité civile des activités de l'association et en risques locatifs pour son occupation, à titre temporaire ou permanent, dans les installations municipales, pour la saison ou l'exercice à venir

Si convention de mise à disposition par la Ville de Charly : attestation d'assurance incendie et dégâts des eaux du siège social de l'association.

BILAN				BILAN PREVISIONNEL			
Exercice							
RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
Cotisations		Frais fédéraux		Cotisations		Frais fédéraux	
Licences		Licences		Licences		Licences	
SUBVENTIONS MUNICIPALES		FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS MUNICIPALES		FRAIS DE PERSONNEL	
Charly		Salaires		Charly		Salaires	
Millery		Charges		Millery		Charges	
Brignais		Indemnités		Brignais		Indemnités	
Autres communes		Déplacements		Autres communes		Déplacements	
AUTRES SUBVENTIONS		Formations		AUTRES SUBVENTIONS		Formations	
Département		FRAIS DE GESTION		Département		FRAIS DE GESTION	
Région				Région			
Etat				Etat			
Autres				Autres			
MANIFESTATIONS & EVENEMENTS		MANIFESTATIONS & EVENEMENTS		MANIFESTATIONS & EVENEMENTS		MANIFESTATIONS & EVENEMENTS	
AUTRES RECETTES		AUTRES DEPENSES		AUTRES RECETTES		AUTRES DEPENSES	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	

La loi du 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services municipaux.